



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

**Division des personnels
Enseignants du 1^{er} degré**

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°61-1012 du 7 septembre 1961 modifié portant dispositions statutaires concernant les instituteurs ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

VU le procès-verbal du 8 décembre 2022 relatif à la proclamation des résultats du scrutin du 1er au 8 décembre 2022 afférent à l'élection des représentants du personnel à la CAPD unique et commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles d'Eure-et-Loir

ARRÊTÉ

Article 1 : Il est mis fin, à compter du 1^{er} septembre 2023 au mandat des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et des professeurs des écoles d'Eure-et-Loir dont la composition était précisée dans l'arrêté du 24 mai 2023, ainsi abrogé.

Article 2 : sont nommés représentants de l'administration à la commission administrative et paritaire départementale unique des instituteurs et des professeurs des écoles d'Eure-et-Loir :

Membres titulaires :

Madame Evelyne MÈGE
Madame Floriane DUGUET
Monsieur Cédric MADORÉ
Madame Cécile GOREAU

Directrice Académique des Services de l'éducation nationale d'Eure-et-Loir
Secrétaire Générale
Inspecteur de l'Éducation Nationale, Adjoint à la Directrice Académique
Inspectrice de l'Éducation Nationale, circonscription de Chartres II

Madame Valérie BONNIN
Madame Carine GABAUD
Madame Pascale GRIMOIN

Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Nogent le Rotrou
Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Châteaudun
Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Chartres ASH

Premiers suppléants :

Madame Nadia CHABOCHE
Monsieur Thomas DESGROUAS
Madame Céline CAGNOL
Madame Catherine FERANT
Madame Linda GAUTHIER
Monsieur Hervé LE DROLLEC
Monsieur Aziz MOUBILE

Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Chartres I
Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Chartres III
Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Dreux 1
Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Chartres IV
Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Dreux 2
Chef de la division des affaires financières et générales
Chef de la division des personnels des écoles et du SAGIPE

Deuxièmes suppléants :

Madame Emeline MARIN
Madame Graziella BLONDEAU
Monsieur Emmanuel ALGRANTI
Monsieur Michaël RIVIERE
Monsieur Florent DANFREVILLE
Madame Béatrice GAUTHIER

IEN chargée de l'information et de l'orientation
Cheffe de la division des élèves et de la vie scolaire
Adjoint au chef de la division des personnels enseignants et du SAGIPE
Chef de la division de la prospective et des moyens
Chef de Cabinet
Cheffe de la division des systèmes d'information

Article 3 : sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire départementale unique des instituteurs et des professeurs des écoles d'Eure-et-Loir

Membres titulaires :

Madame Clémentine INGOLD Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU
E.P.PU E. Zola MAINVILLIERS
Madame Céline PRIER-CHERON Professeure des écoles CE - Représentante SNUIPP-FSU
E.M.PU Henri IV CHARTRES
Madame Dorine KONCZYLO Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU
E.M.PU Gérard Philippe VERNOUILLET
Madame Anaïs JEGOUZO Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU
E.P.PU ORGERES-EN-BEAUCE
Madame Tania FOURMY Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU
E.M.PU Marcelin Berthelot DREUX
Madame Marie JAUPITRE Professeure des écoles CN - Représentante SE-UNSA
E.P.PU Henri IV CHARTRES
Madame Delphine MIENS Professeure des écoles CN - Représentante SE-UNSA
EMPU Victor Hugo VERNOUILLET

Membres suppléants :

Madame Pascale DUNOYER-CERILLO Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU
E.E.PU Jean Zay LUCE
Monsieur Olivier THOMAS Professeure des écoles CE - Représentant SNUIPP-FSU
E.E.PU Vallain LEVES

Madame Maÿlis PERCHE

Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU
Segpa Collège J. Monnet LA LOUPE

Madame Lore HEBERT

Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU
E.M.PU P. Kergomard CHARTRES

Monsieur Mathieu DAMERON

Professeur des écoles CN - Représentant SNUIPP-FSU
E.P.PU Pierre De Coubertin MAINVILLIERS

Madame Flore BONNIN

Professeure des écoles CN - Représentante SE-UNSA
E.P.PU LE GUE DE LONGROI

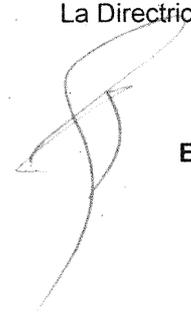
Madame Céline PRINZI

Professeure des écoles CN - Représentante SE-UNSA
E.M.PU Paul Fort CHARTRES

Article 4 : La Secrétaire Générale de la Direction Académique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du préfet du département d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le 1^{er} septembre 2023

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice Académique



Evelyne MÈGE